

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Haythem AMOR et Sonia LOUZIR .

BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2012

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<u>ACTIF</u>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	282 073	4 497
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	355 230	244 547
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	56 754	34 672
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	1 345	1 649
AC7- Autres actifs	4.6	6 945	6 284
TOTAL ACTIF		702 399	291 701
<u>PASSIF</u>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	248	
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	60 865	25 867
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	561 326	233 179
PA5 - Autres passifs	4.10	51 970	5 788
TOTAL PASSIF		674 409	264 834
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1 - Capital		50 000	50 000
CP2 – Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		(23 410)	(23 478)
CP4 - Résultat de l'exercice		1 123	68
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.11	27 990	26 867
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		702 399	291 701

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2012

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		11 484	4 079
HB 2 - Crédits documentaires		7 261	3 953
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		18 745	8 032
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	21 934	16 210
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		21 934	16 210
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.13	46 042	15 176
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		46 042	15 176

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 Décembre 2012

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	6 805	5 399
PR 2 - Commissions (en produits)	4.15	3 799	2 860
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		995	682
Total produits d'exploitation bancaire		11 599	8 941
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.16	(1 912)	(1 549)
CH 2 - Commissions encourue		(293)	(170)
Total charges d'exploitation bancaire		(2 205)	(1 719)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 394	7 222
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.17	(625)	(194)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		301	160
CH 6 - Frais de personnel		(4 434)	(3 928)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.18	(2 985)	(2 543)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(563)	(646)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 088	71
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.19	55	4
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.20	(20)	(7)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 123	68
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 123	68
Résultat net de l'exercice		1 123	68
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 123	68
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.23	0,225	0,014

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos le 31 Décembre 2012

(Unité : en 1 000 DT)

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		12 180	7 749
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 106)	(1 742)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(44 174)	(4 765)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		328 176	44 925
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 006)	(6 280)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		43 347	17
Impôts sur les sociétés payés		(20)	(7)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		332 398	39 897
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions des titres d'investissement			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(259)	(796)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(259)	(796)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		0	(36)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		0	(36)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		332 139	39 065
Liquidités et équivalents en début d'exercice		216 128	177 063
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.21	548 267	216 128

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

3.5. Note de présentation

Dans l'objectif d'améliorer la présentation des états Financiers de la banque, nous avons procédé au réajustement en pro forma du solde de l'exercice 2011 au niveau de l'état des flux de trésorerie et de la note y afférente et ce afin de la conformer avec la variation effective de la trésorerie de l'exercice en cours.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un total de **282 073** KDT et se décompose comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	2 160	2 630
BCT	279 913	1 867
Total	<u>282 073</u>	<u>4 497</u>

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2012, le total de cette rubrique a atteint **355 230** KDT, et se répartit entre les postes suivants :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	49 639	21 497
Placements	277 653	215 997
Créances rattachées	133	281
Créances sur les	27 653	6 756
Etablissements Financiers		
Créances rattachées	152	16
Total	<u>355 230</u>	<u>244 547</u>

Note 4.3 – Créances sur la clientèle**4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un solde de **56 754** KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants débiteurs	6 604	3 913
Escomptes commerciales	9 862	4 348
Crédits à Court Terme	29 292	13 110
Crédits à Moyen et Long Terme	12 823	13 429
Crédits de consolidations	443	2 171
Impayés	8 232	7 282
Intérêts courus	226	66
Total Créances Brutes	67 482	44 319
Provision Collective	(136)	
Provisions affectées	(6 406)	(5 898)
Agios réservés	(4 186)	(3 749)
Total Créances Nettes	56 754	34 672

4.3.2 – Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2012	31/12/2011
Actifs Classés 0	47 698	30 431
Actifs Classés 1	6 432	720
Actifs Classés 2	143	358
Actifs Classés 3	551	123
Actifs Classés 4	12 658	12 687
Total	67 482	44 319

4.3.4 – Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes substituant, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de 136 KDT.

Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un total de 52 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012, **1 345** KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31-12-2011	Acquis. / Cession	V. Brute au 31-12-2012	Amort. 2011	Dotations 2012	Amort. 2012	V. Nette au 31-12-2012
Agencements, Aménagements Installations	1 669	192	1 861	(924)	(107)	(1 031)	830
Immeubles	298		298	(22)	(10)	(32)	266
Matériel de Transport	118		118	(89)	(20)	(109)	9
Matériel Informatique	1 012	56	1 068	(800)	(83)	(883)	185
Mobilier et Matériel de Bureau	748	5	753	(640)	(58)	(698)	55
Logiciels Informatiques	3 033	6	3 033	(2754)	(285)	(3 033)	0
<u>Total</u>	<u>6 878</u>	<u>259</u>	<u>7131</u>	<u>(5 229)</u>	<u>(563)</u>	<u>(5 792)</u>	<u>1 345</u>

Note 4.6 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2012 un solde de 6 945 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Crédits au personnel	5 147	4 155
Charges payées d'avance	54	29
Autres	1 744	2 100
<u>Total</u>	<u>6 945</u>	<u>6 284</u>

Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 un solde de 248 KDT représentant un solde créditeur d'un compte Nostro.

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 un solde de 60 865 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts des étab. Bancaires*	54 807	25 565
Dépôts des étab. financiers	6 058	302
<u>Total</u>	<u>60 865</u>	<u>25 867</u>

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2012 à **561 326** KDT et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	519 546	189 732
Dépôts d'épargne	8 449	6 626
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	26 172	29 377
Autres Sommes dues à la clientèle	6 944	7 265
Dettes rattachées	218	189
Intérêts payés d'avance	(3)	(10)
<u>Total</u>	<u>561 326</u>	<u>233 179</u>

Note 4.10 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2012, **51 970** KDT et s'analyse comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Congés payés et primes au personnel	947	527
Provisions pour risques et charges	255	424
Dettes sociales	285	258
Etat, impôt et taxes	524	325
Comptes suspens de compensation	49 497	4 194
Autres	462	60
<u>Total</u>	<u>51 970</u>	<u>5 788</u>

Note 4.11 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élevait à 50 000 KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2012, s'élève au 31 décembre 2012 à **27 990** KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-11	50 000	277	(23 478)	68	26 867
Affectation du résultat 2011			68	(68)	0
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-12				1 123	1 123
Solde au 31-12-12	<u>50 000</u>	<u>277</u>	<u>(23 410)</u>	<u>1 123</u>	<u>27 990</u>

Note 4.12 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2012, 21 934 KDT et s'analyse comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	21 934	16 210
<i>Total</i>	<u>21 934</u>	<u>16 210</u>

Note 4.13 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2012 un montant de 46 042 KDT et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	32 828	9 033
Garanties financières reçues de la clientèle	7 336	0
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	597	0
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	5 281	6 143
<i>Total</i>	<u>46 042</u>	<u>15 176</u>

()Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées*

Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2012 à **6 805** KDT contre **5 399** KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	3 863	4 168
Intérêts sur créances sur la clientèle	2 942	1 231
<i>Total</i>	<u>6 805</u>	<u>5 399</u>

Note 4.15 – Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2012 à **3 799** KDT contre **2 860** KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Chèques, effets, virements et tenue de compte	854	763
Commission d'intermédiation	1 008	744
Opérations de commerce extérieur	853	673
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	344	290
Gestion, étude des engagements	297	127
Monétique	180	156
Autres commissions	263	107
<i>Total</i>	<u>3 799</u>	<u>2 860</u>

Note 4.16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2012 à **1 912** KDT contre **1 549** KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	695	316
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 217	1 233
<i>Total</i>	<u>1 912</u>	<u>1 549</u>

Note 4.17 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2012 un solde négatif de **625** KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(613)	(228)
Dotation pour provision collective	(136)	
Reprise de provisions sur risque de crédit	105	4 252
<i>issue d'un abandon de créances</i>	<i>0</i>	<i>4 203</i>
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	<i>105</i>	<i>49</i>
Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(8)	(4 203)
Coût Net du Risque de crédit	(652)	(179)
Provisions pour Risques & charges Divers	(52)	(82)
Reprise de provisions pour charges divers	79	67
Dotation nette de provisions de l'exercice	(625)	(194)

Note 4.18 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2012 un total de **2 985** KDT contre **2 543** KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Loyers, Eau et Electricité	611	574
Frais de licences informatiques	712	562
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	397	277
Frais de communication	264	227
Divers honoraires	187	148
Frais divers d'exploitation	814	755
<u>Total</u>	<u>2 985</u>	<u>2 543</u>

Note 4.19 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 55 KDT.

Note 4.20 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	1 123
- Charges non déductibles (réintégrations)	3 000
- Produits non imposables (déductions)	(4 123)
- Résultat fiscal	0
<i>Taux d'impôt</i>	<u>35 %</u>
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	20

Notant qu'au cours de l'exercice 2010 la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant tous les impôts et taxes.

Les résultats préliminaires de ladite vérification se détaillent comme suit :

- Impôts et pénalités à payer 104 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 390 KTD.

En se basant sur les éléments de réponses établis en collaboration avec notre consultant fiscal, nous estimons que le risque fiscal réellement encourus pourrait être ramené à :

- Impôts et pénalités à payer 72 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 73 KTD.

Conformément à la réglementation en vigueur, la banque a formulé ses avis et observations sur la proposition de redressement ainsi que sur la réponse à l'opposition dans les délais prévus. La banque est en phase de réconciliation avec l'Administration fiscale, nous prévoyons la clôture du dossier au cours des premiers mois de 2013.

Note 4.21 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2012 la somme de **548 267KDT** détaillés comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	282 073	4 497
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	327 292	237 495
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(61 098)	(25 864)
<i>Total</i>	<u>548 267</u>	<u>216 128</u>

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 4.22 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
<input type="checkbox"/> Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	278 333	0	0	0	0	3 740	282 073
<input type="checkbox"/> Créances sur les établissements bancaires et financiers	268 589	22 678	3 500	10 000	0	50 463	355 230
<input type="checkbox"/> Créances sur la clientèle	18 618	3 044	1 617	10 114	17 186	6 175	56 754
<input type="checkbox"/> Portefeuille-titres commercial	0	0	0	0	0	0	0
<input type="checkbox"/> Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
<input type="checkbox"/> Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 345	1 345
<input type="checkbox"/> Autres actifs	0	0	0	0	4 317	2 628	6 945
Total	<u>565 540</u>	<u>25 722</u>	<u>5 117</u>	<u>20 114</u>	<u>21 503</u>	<u>64 403</u>	<u>702 399</u>
PASSIFS							
<input type="checkbox"/> BCT et CCP	248	0	0	0	0	0	248
<input type="checkbox"/> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	38 212	2 560	0	500	0	19 593	60 865
<input type="checkbox"/> Dépôts et avoirs de la clientèle	292 113	2 837	4 428	2 359	0	259 589	561 326
<input type="checkbox"/> Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
<input type="checkbox"/> Autres passifs	50 306	0	0	0	0	1 664	51 970
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	27 990	27 990
Total	<u>380 879</u>	<u>5 397</u>	<u>4 428</u>	<u>2 859</u>	<u>0</u>	<u>308 836</u>	<u>702 399</u>
Position nette	<u>184 661</u>	<u>20 325</u>	<u>689</u>	<u>17 255</u>	<u>21 503</u>	<u>(244 433)</u>	<u>0</u>

Note 4.23 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat net (en DT)	1 123 281	67 534
Résultat net attribuable aux		
actions ordinaires (en DT)	1 123 281	67 534
Nombre moyen d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	0,225	0,014

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2013.

Note 4.24 – Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2012 s'élève à 252 KDT HT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2012, sont comme suit:
 - 65% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 68% et 71% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 35% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 32% et 29% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2012, la somme de 907 KDT HT.

En contrepartie la banque a refacturé à ABC Tunis Branch le montant de 1 607 KDT HT au titre de la même période.
3. Durant 2012, ABC Tunisie a reçu 18 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 261 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
4. Durant 2012, ABC Tunisie a reçu 1 630 KTD comme rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 24 KTD en tant que rémunération des placements de cette dernière.
5. Durant 2012, ABC Tunisie a reçu 1 008 KTD au titre de commissions d'intermédiation et 31 KTD au titre d'assistance technique d'ABC B.S.C.

6. Durant 2012, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture d'un certain nombre de crédits. Au 31/12/2012, la somme de ces garanties s'élève à 30 270 KTD. Ce total se détaille comme suit :

TUNISIE LEASING	16 000
ATTIJARI LEASING	6 000
LESINVEST	5 490
YASSINE OU INES BRAHIM	1 280
EL WIFACK LEASING	1 500
<u>Total</u>	<u>30 270</u>

7. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 485 KTND (soit 1 600k USD).
8. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2012 sont composés d'une rémunération brute de 416 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.
9. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevée à 329 KTD.

Note 4.25 – Affaires contentieuses :

Il est signalé les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3.000.000 DT objet des dis transferts;

Il a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une affaire au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition. En ce sens, la Banque a reçu une convocation pour se présenter à la cour d'appel le 09 Février 2012.

La dernière audience en date a été ajournée au 14/04/2013.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie et réclame la somme de 4.500.000 USD. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est poursuivi en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition. En ce sens, la Banque a reçu une convocation pour se présenter à la cour d'appel le 14 Mars 2012.

La dernière audience en date a été ajournée au 04/04/2013.

Note 4.26 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 28 Février 2013. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2012 ,l'état de résultat ,l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 27 990 KDT et un résultat bénéficiaire de 1 123 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans deux procès l'opposant à deux de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.25). L'issue final de ces procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2012.
- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant les défaillances du système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 13 Mars 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL

Sonia LOUZIR

Consulting Management & Governance

Haythem AMOR

Rapport Spécial

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci- dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

1. ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture d'un certain nombre de crédits accordés. Au 31/12/2012, la somme de ces garanties s'élève à 14 270 KTD. Ces garanties sont détaillées comme suit :

Client	Montant
ATTIJARI LEASING	6 000
LESINVEST	5 490
YASSINE OU INES BRAHIM	1 280
EL WIFACK LEASING	1 500
Total	14 270

- Mr Ali Kooli, Directeur Général d'ABC Tunisie, a été nommé en tant que nouvel administrateur de cette dernière. Cette nomination a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 19 Juillet 2012 mais n'a pas encore été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. ABC Tunisie a reçu une garantie de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture du crédit accordé à TUNISIE LEASING. Au 31/12/2012, la valeur de cette garantie s'élève à 16 000 KDT. L'accord portant sur la garantie en question prévoit une rémunération annuelle fixe de 250 USD en faveur d'ABC Tunis Branch.

2. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 485 KDT. L'accord portant sur la garantie en question ne prévoit pas de rémunération en faveur d'ABC Tunisie.

3. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2012 est de 252 KDT (hors taxes).

4. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention, de répartition des charges communes, qui considère le critère du temps de travail «Time Sheet» comme base de détermination des clés de répartition de ces charges.

En conséquence les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit :

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 35% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 65% et 68 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 907 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 1 607 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

5. ABC Tunisie a reçu 1 008 KTD de commissions d'intermédiation et 31 KTD au titre d'assistance technique réalisée pour le compte d'ABC Bahreïn.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au nouveau Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 415 628 dinars et d'avantages en nature d'une valeur de 9 702 dinars.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevée à 328 623 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT)

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantage à court terme	424 820		328 623	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	424 820		328 623	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 13 mars 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL

Sonia LOUZIR

Consulting Management & Governance

Haythem AMOR